

Une nouvelle résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU en faveur de la justice climatique

Dossier de la rédaction de H2o
Avril 2023

Une résolution adoptée fin mars lors de l'Assemblée Générale des Nations unies à New York a été présentée comme une victoire en matière de justice climatique. Cette résolution prévoit que l'Assemblée Générale des Nations unies demande un avis à la Cour internationale de Justice (CIJ) sur les obligations des pays en matière de lutte contre les changements climatiques.

La résolution a été présentée par Vanuatu, un pays du Pacifique aux prises avec les conséquences de la crise climatique. Co-présentée par plus de 130 pays, la résolution établit que l'Assemblée Générale des Nations unies sollicitera l'opinion de la CIJ sur les conséquences juridiques pour les États qui, "par leurs actions ou omissions", auront causé des dommages significatifs en matière climatique ayant une incidence sur d'autres États, en particulier sur les petites nations insulaires parmi les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. "Ce texte n'est pas une solution miracle, mais il peut être une contribution importante à la lutte contre les changements climatiques et à l'action pour le climat, notamment en catalysant une ambition plus élevée afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris", a déclaré le Premier Ministre de Vanuatu, Alatoi Ishmael Kalsakau.

Selon Andy Raine, responsable de l'Unité des frontières du droit environnemental au sein de la division juridique du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), il s'agit d'une avancée très importante en matière de justice climatique pour les générations actuelles et futures. "C'est la première fois que la plus haute cour de justice du monde reçoit une demande l'invitant à clarifier les obligations des États à l'égard de la protection du système climatique ainsi que les conséquences juridiques en cas de manquement à ces obligations", précise Andy Raine en précisant : "La portée de cette résolution invite également la Cour à ne pas tenir exclusivement compte de l'Accord de Paris. Le texte énonce explicitement plusieurs instruments majeurs relatifs aux droits humains que la Cour doit prendre en considération."

L'interview de Andy Raine - PNUE